



SOMMAIRE

1

• Les actualités du PRITH

- Le PRITH en quelques mots : découvrez le document !
- Retrouvez le bilan 1^{er} semestre 2023 du PRITH
- Plateformes emploi accompagné : les plaquettes de communication sont finalisées !
- Retours sur les journées Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- Retour sur la SEEPH 2023

• Publications

- OREF Grand Est : Diagnostic emploi-formation des personnes en situation de handicap
- Tableau de bord Agefiph 2023
- Agefiph x Usbek x Rica : emploi et handicap, l'Agefiph innove !
- Déficience visuelle et emploi : état des lieux et perspectives

• Zoom sur...

- Retour sur le comité interministériel du handicap du 20 septembre 2023
- La Commission nationale consultative des droits de l'homme publie le rapport « *Les politiques publiques du handicap. Faire face à la persistance des stéréotypes, préjugés, et discrimination* »
- Apprentissage et handicap : un nouveau guide pour les entreprises et les apprentis

• Actualités réglementaires et législatives

- L'Assemblée nationale a définitivement voté le texte de loi pour le plein emploi le 14 novembre 2023
- Déconjugalisation de l'AAH
- Nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, Dys, TDAH, TDI, 2023-2027

• Agenda

- Journée école Inclusive le 17/01/2024
- Comité stratégique du PRITH du 06/02/2024

Les actualités du PRITH

Le PRITH Grand Est, en quelques mots...

Découvrez le document synthétique de présentation !

Ce document a été construit pour faciliter la compréhension du fonctionnement du PRITH, le rendre plus accessible, plus visible pour les partenaires. Il décrit ses différentes instances, et met en avant le type de productions réalisées dans le déploiement du plan d'action du PRITH.



2

Ses instances sont :

- Le **comité de coordination** demeure dans son format « restreint » : AMO/pilotes (DREETS- Agefiph- FIPHFP). Un acteur du PRITH peut être invité à y participer si besoin.
- Le comité opérationnel devenu le **comité de pilotage** : réunit les partenaires de premier plan du PRITH, en format comité de coordination élargi.
- Le **comité stratégique** : journée du PRITH qui réunit l'ensemble des partenaires du PRITH autour d'enjeux, questionnements et décisions stratégiques.

Le document sera prochainement adapté pour simplifier les objectifs et les instances en version Facile et à Lire et à Comprendre.

[➔ Télécharger le document](#)

Retrouvez le bilan du PRITH du 1^{er} semestre 2023



Le Comité de pilotage du PRITH Grand Est s'est tenu le 07 novembre dernier. A cette occasion, un bilan synthétique des actions mises en œuvre dans le cadre du déploiement du plan d'actions du PRITH a été présenté aux partenaires. L'opportunité de définir les perspectives à venir.

[➔ Télécharger le bilan synthétique du PRITH](#)



Plateformes emploi accompagné : les plaquettes de communication sont finalisées !



L'emploi accompagné,

un dispositif d'accompagnement complémentaire spécifique pour l'emploi des personnes en situation de handicap



L'emploi accompagné est un concept novateur d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en milieu ordinaire de travail dans le privé et le public. Son objectif est de permettre un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs qui soit souple, adapté à leurs besoins et mobilisable à tout moment du parcours, sans limite de durée.

Porté par l'Etat et financé par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP, l'Emploi accompagné est un service gratuit pour les personnes et les employeurs.

Qu'est-ce que l'emploi accompagné ?

Un dispositif complémentaire aux accompagnements de droit commun (proposés par Pôle Emploi, Cap Emploi, les Missions Locales) pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi et salariés en situation de handicap qui rencontrent des difficultés particulières en raison de leur handicap. Il comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle.

A qui s'adresse-t-il ?

L'emploi accompagné est envisagé sur le long terme afin de sécuriser et de fluidifier les parcours professionnels.

Pour les personnes en situation de handicap à partir de 16 ans :

→ A la recherche d'un emploi en milieu ordinaire de travail pour les soutenir dans leur recherche d'emploi et leur installation dans le poste ;

→ Déjà en emploi, dans le secteur privé et de la fonction publique.

Les personnes accompagnées peuvent être en fin de parcours scolaire, demandeurs d'emploi ou travailleurs ESAT souhaitant travailler en milieu ordinaire de travail.

Pour les employeurs :

→ Lors de l'installation dans le poste de la personne ;

→ Pour sécuriser durablement le maintien en emploi.

La personne doit avoir une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH), délivrée par la MDPH, quand l'accompagnement débute.

Le dispositif s'adresse à toutes les personnes disposant d'une RQTH délivrée par la MDPH qui sont prêtes à s'engager dans un parcours professionnel et notamment les personnes avec un handicap invisible (handicap psychique, troubles du spectre de l'autisme, troubles du neurodéveloppement...).

L'emploi accompagné est un concept novateur d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en milieu ordinaire de travail dans le privé et le public. Son objectif est de permettre un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs qui soit souple, adapté à leurs besoins et mobilisable à tout moment du parcours, sans limite de durée.

Porté par l'Etat et financé par l'ARS, l'Agefiph et le FIPHFP, l'Emploi accompagné est un service gratuit pour les personnes et les employeurs.

Dans le cadre des travaux du PRITH concernant l'Emploi accompagné, **des productions de la plaquette de communication** ont été réalisées :

- 1 plaquette régionale
- 1 plaquette par plateforme

➔ [Télécharger les plaquettes emploi accompagné](#)

Retours sur les journées Prévention de la Désinsertion Professionnelle



L'une des ambitions portées par Parcours & Synergie est d'exercer une fonction ressource à destination des professionnels impliqués. A partir d'une enquête régionale concernant les besoins de professionnalisation des acteurs du maintien et de la prévention de la désinsertion professionnelle, menée au 1er semestre 2023, plusieurs actions concrètes ont été

envisagées dont l'organisation d'évènements thématiques : cela a donné naissance aux journées PDP.

Ces journées ont permis aux acteurs présents de partager des témoignages et d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.

- 13 octobre 2023 à REIMS → Environ 80 participants
- 04 décembre 2023 à VILLERS-LES-NANCY → Environ 150 participants
- 12 décembre 2023 à STRASBOURG → Environ 80 participants



Retour sur la SEEPH 2023

La 27^e Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) s'est déroulé du lundi 20 au dimanche 26 novembre 2023.



Rendez-vous annuel incontournable, la SEEPH prend vie dans tous les territoires.



Grâce à la volonté et à l'implication de tous les partenaires régionaux, professionnels de l'emploi, de la formation et du handicap rassemblés dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) du Grand Est, **151 événements ont été organisés !**

- 13 événements régionaux digitaux
- 34 événements en Alsace
- 43 événements en Champagne-Ardenne
- 61 événements en Lorraine

« **La transition numérique : un accélérateur pour l'emploi des personnes en situation de handicap ?** »

Le numérique a des impacts significatifs sur les modalités, les conditions et les organisations de travail. Il révolutionne les pratiques et peut représenter une réelle opportunité pour les personnes en situation de handicap. La SEEPH 2023 a permis ainsi de sensibiliser et d'explorer le sujet sous différents prismes :

- **Le numérique source d'emploi et de maintien dans l'emploi**
- **L'accessibilité numérique source d'inclusion**
- **Le numérique source de nouvelles formes de compensation du handicap.**

Pour poursuivre les réflexions autour du sujet, la Délégation Régionale de l'Agefiph Grand Est, le FIHF Grand Est, LADAPT Grand Est, et leurs partenaires du PRITH, ont proposé **une série d'actions dédiées, entre autres, à la transition numérique.**

➔ [**Retrouvez le bilan SEEPH Grand est 2023**](#)



Publications

OREF Grand Est : Diagnostic emploi-formation des personnes en situation de handicap

Une analyse des thématiques de la formation, de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap.

→ Aller plus loin : <https://oref.grandest.fr/publications/diagnostic-emploi-formation-des-personnes-en-situation-de-handicap-en-grand-est/>

Tableau de bord Agefiph 2023

L'Agefiph a publié son tableau de bord du premier semestre 2023. Quelques éléments phares de ce tableau de bord : le taux de chômage semble stable sur le territoire national, tout comme le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les recrutements diminuent pour tous les publics, mais les personnes handicapées accèdent de plus en plus aux dispositifs de formation et d'accompagnement. Enfin, on note une augmentation du nombre de créations d'activités, de l'emploi accompagné et du maintien dans l'emploi. Toutefois, en Grand Est on note une augmentation de près 2% de DEBOE de longue durée.

→ [Retrouvez le tableau de bord complet](#)

Agefiph x Usbek x Rica : emploi et handicap, l'Agefiph innove !

L'Agefiph publie, en partenariat avec Usbek et Rica, le magazine "Handicap & emploi - l'Agefiph innove !" pour accompagner la mise en place de sa stratégie innovation 2024-2027. A travers ce format original, la thématique de l'innovation pour l'emploi des handicapés se décline autour de diverses problématiques tels que le numérique, la pair-aidance ou encore les seniors.

→ Aller plus loin : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2023-07/Agfiph_Etude-deficience-visuelle-emploi_2023-07.pdf

Déficience visuelle et emploi, état des lieux et perspective

L'Observatoire emploi & handicap de l'Agefiph publie une étude sur la « Déficience visuelle et emploi, état des lieux et perspective » et met en avant quelques chiffres clés liés à cette population qui représente près de 1,8 million de personnes dont la moitié est en âge de travailler.

→ Aller plus loin : https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2023-07/Agfiph_Etude-deficience-visuelle-emploi_2023-07.pdf



Retour sur le comité interministériel du handicap du 20 septembre 2023

La Première ministre, Elisabeth Borne, a présidé, mercredi 20 septembre 2023, le 8e Comité interministériel du handicap (CIH). Cette édition s'est tenue dans les locaux de la SNCF à Saint-Denis, en conclusion des universités d'été du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

→ [Visionnez le Discours introductif de la Première ministre Élisabeth Borne](#)

→ [Consultez le dossier de presse](#)

6

La Commission nationale consultative des droits de l'homme publie le rapport « *Les politiques publiques du handicap. Faire face à la persistance des stéréotypes, préjugés, et discriminations.* »

Rapporteur national indépendant sur l'approche par les droits du handicap, la Commission nationale consultative des droits de l'homme publie le rapport "les politiques publiques du handicap. Faire face à la persistance des stéréotypes, préjugés, et discriminations."

NB : Une version "les Essentiels" et FALC est disponible.

→ Aller plus loin : <https://www.cncdh.fr/actualite/la-cncdh-presente-le-rapport-les-politiques-publiques-du-handicap>

Apprentissage et handicap : un nouveau guide pour les entreprises et les apprentis

Destinés aux apprentis, centres de formation d'apprentis (CFA) et employeurs privés ou publics, le [Guide apprentissage et handicap](#) a été publié en septembre par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, avec l'appui de l'Agefiph et du FIFHFP pour informer et sensibiliser sur l'apprentissage aménagé.

Pour l'occasion, [un webinaire de présentation des outils de sécurisation des parcours et des témoignages de bonnes pratiques](#) a été organisé le 25 septembre 2023.



L'Assemblée nationale a définitivement voté le texte de loi pour le plein emploi le 14 novembre 2023

La loi s'appuie sur le récent rapport pour la préfiguration de France Travail du Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises. Celle-ci vise le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Actuellement, le taux de chômage est de 7%.

Le texte porte sur plusieurs points et notamment sur celui de l'emploi des travailleurs handicapés avec pour changements :

- Orientation en ESAT par les MDPH sur préconisation de France Travail, milieu ordinaire simple ou accompagné privilégiés,
- Pérennisation des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) et des contrats à durée déterminée nommés "Tremplin" (CDDT),
- Alignement des droits des salariés en ESAT à ceux des salariés ordinaires (avec conservation de leur protection spécifique).
- Les personnes non bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), mais titulaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'incapacité, auront les mêmes droits que les titulaires d'une RQTH, sans passer par la MDPH.
- Une équivalence de RQTH sera accordée aux jeunes de 15 à 20 ans en situation de handicap.
- Création d'un "sac à dos numérique" qui recensera les aménagements ayant bénéficié à une personne handicapée tout au long de sa vie et permettra de prévoir les conditions de portabilité des équipements de compensation du salarié handicapé en cas de changement d'employeur.

→ [Accédez au projet de loi](#)

Déconjugalisation AAH

La déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, à la suite du décret du 11 mai 2023. Cette mesure permet une hausse de l'aide pour près de 120 000 personnes en situation de handicap. En cas d'un calcul moins favorable avec la déconjugalisation, la réforme garantit le maintien du montant initial de l'allocation.

→ [Lire la foire aux questions relative à la déconjugalisation](#)



Nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, Dys, TDAH, TDI, 2023-2027

La nouvelle stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement, dont on estime qu'ils concernent **1 personne sur 6**, a été dévoilée au mois de novembre. Les 81 mesures présentées, ont été soumises à une consultation citoyenne en ligne.

→ Aller plus loin : <https://handicap.gouv.fr/nouvelle-strategie-nationale-pour-les-troubles-du-neurodeveloppement-autisme-dys-tdah-tdi>

8

Agenda

Journée école Inclusive le 17 janvier 2024 à TOMBLAINE

Journée régionale sur l'Ecole Inclusive, en étroite partenariat avec les 3 rectorats, et avec le CREAI Grand Est, le 17 janvier 2024 à Tomblaine (Maison des Sports – 54).

Cette journée vise à croiser des initiatives innovantes et inspirantes et à susciter les échanges entre les participants : échanges d'idées, partage des connaissances et réflexions autour des chantiers de demain pour que chaque enfant puisse à l'Ecole, s'épanouir, apprendre et grandir, indépendamment de ses différences.

Comité stratégique du PRITH Grand Est le 06 février 2024 à TOMBLAINE

Instance de gouvernance, le comité stratégique a vocation à consulter l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Pour cette édition 2024, nous aborderons de manière collective les thématiques suivantes :

- Santé mentale et emploi
- Handicap et chômage de longue durée
- Reconnaissance et valorisation des compétences des personnes handicapées
- Les jeunes handicapés en marge des dispositifs d'accompagnement

[Pré-inscrivez-vous !](#)

